

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 881 936**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **05 01571**

⑤1 Int Cl⁸ : A 47 F 3/06 (2006.01), A 47 F 1/14

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 16.02.05.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.08.06 Bulletin 06/33.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *LARBALETIER SASU Société par actions simplifiée* — FR.

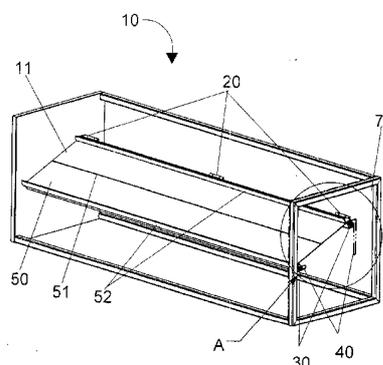
⑦2 Inventeur(s) : LARBALETIER ROBERT.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET DEBAY.

⑤4 SUPPORT DE PRESENTATION PLATEAU ET SUPPORT SEAU.

⑤7 Système de présentation du type plateau ou support seau (10) constitué d'un ensemble (11) comportant une pluralité de cadres adjacents formant un support seau (13) sur un coté duquel est articulé un plateau pliable par un dispositif type charnière (12). L'ensemble plateau et support seau comportant des moyens d'inclinaison (30) disposés sur les faces adjacentes aux faces latérales du présentoir et associés à un système de guidage type rainure (40) formé sur les parois latérales du présentoir (50), permettant d'incliner l'ensemble plateau et support seau (11).



FR 2 881 936 - A1



Systeme de presentation plateau et support seau

La présente invention se rapporte au domaine des présentoirs. L'invention concerne plus particulièrement un présentoir plateau et support seau inclinable.

5 Il est déjà connu dans l'art antérieur des présentoirs à plateaux inclinés d'une part ou horizontal d'autre part, comme ceux utilisés dans le domaine des fruits et légumes.

Il existe d'autre part des présentoirs comportant un ou plusieurs cadres de dimension des seaux et sur lesquels vont s'appuyer les rebords
10 du seau après l'avoir introduit dans le cadre.

Un inconvénient de ces présentoirs est qu'ils sont soit du type plateau, soit du type support seau. Suivant les éléments à disposer sur le présentoir il faudra donc changer de présentoir. Cela implique donc d'avoir les deux types de présentoir et est de ce fait plus coûteux. Il n'existe donc pas de
15 présentoir comprenant à la fois un plateau et un support seau inclinable.

La présente invention a donc pour objet de supprimer un ou plusieurs des inconvénients de l'art antérieur.

Ce but est atteint en définissant un système de présentation du type plateau ou support seau constitué d'un ensemble comportant une pluralité
20 de cadres adjacents formant un support seau sur un coté duquel est articulé un plateau pliable par un dispositif type charnière. On a ainsi un présentoir que l'on peut utiliser soit en position plateau soit en position support seau suivant les éléments à disposer, très facilement grâce au dispositif de type charnière. On peut aussi, lorsque le présentoir comporte plusieurs étages,
25 utiliser des seaux dont le diamètre est inférieur à celui des ouvertures du support seau, en laissant l'étage inférieur en position plateau de façon à retenir les seaux.

Selon une autre particularité de l'invention l'ensemble plateau et support seau comporte des moyens d'inclinaison disposés sur les faces

adjacentes aux faces latérales du présentoir et associés à un système de guidage type rainure formé sur les parois latérales du présentoir, permettant d'incliner l'ensemble plateau et support seau.

Selon une autre particularité de l'invention les moyens permettant l'inclinaison sont de type tourillon porteur fixe et sont constitués d'une tige limitée de part et d'autre par deux rebords de type collet espacés assurant le positionnement longitudinal et dont la taille est adaptée à celle du système de guidage, lesdits éléments étant disposés sur les extrémités des montants du support seau parallèlement aux faces latérales du présentoir.

10 Ce système permet ainsi de passer de façon très simple de la position horizontale à la position inclinée et inversement.

Selon une autre particularité de l'invention le système de guidage est constitué de deux découpes situées à la même hauteur sur les faces latérales du présentoir, la distance entre le début de la première découpe et la deuxième découpe étant égale à celle séparant les deux tourillons disposés sur les faces du système plateau et support seau.

Selon une autre particularité de l'invention la première découpe a une forme allongée horizontalement et la deuxième découpe comporte une partie allongée verticalement dont la longueur est adaptée à l'angle d'inclinaison souhaité, ladite partie allongée étant terminée à son extrémité orientée vers le haut du présentoir par une partie, dirigé dans la direction de la première découpe, dont la forme permet de bloquer l'ensemble plateau et support seau en position inclinée, la longueur de la première découpe étant suffisante pour permettre la translation verticale du tourillon lors de l'inclinaison.

Selon une autre particularité de l'invention la forme de la partie permettant de bloquer l'ensemble en position inclinée peut-être, soit un arc de cercle dont l'arrondie est dirigé vers le haut du présentoir, soit une diagonale, soit constitué de deux parties la première étant perpendiculaire à la partie allongée de la deuxième découpe et la deuxième partie étant à nouveau perpendiculaire à la dite première partie et orienté vers le bas du présentoir.

Selon une autre particularité de l'invention le plateau et le support seau sont liés par au moins une charnière permettant de rabattre le plateau derrière le support seau de façon à avoir accès libre aux cadres supportant les seaux.

5 Dans un mode de réalisation préféré de l'invention le plateau et le support seau sont liés par au moins trois charnières.

Selon une autre particularité de l'invention le plateau pliable est constitué de deux parties de forme identique assemblées par un système de type charnière. Selon une autre particularité de l'invention le plateau de
10 l'ensemble plateau et support seau comporte, sur les bords longitudinaux opposés à ceux de l'articulation des deux parties, un rebord sur toute la largeur du plateau.

Lesdits rebords étant positionnés de façon à ne pas se superposer lorsque le plateau est plié.

15 Selon une autre particularité de l'invention la deuxième découpe est situé à une distance, par rapport au fond du présentoir lorsque le présentoir présente un fond, supérieure à la largeur d'une partie formant un demi - plateau.

Dans une variante de l'invention le plateau pliable comporte au niveau
20 de ses rebords des moyens de clipsage empêchant ledit plateau de se déplier lorsqu'il est rabattu.

L'invention, avec ses caractéristiques et avantages, ressortira plus clairement à la lecture de la description faite en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemples non limitatifs dans lesquels :

- 25 - la figure 1 est une vue en élévation illustrant un mode de réalisation de l'invention en mode plateau en position inclinée;
- la figure 2 représente une vue du détail A de la figure 1
 - la figure 3 représente une vue similaire à celle de la figure 1, mais en position horizontale;
- 30 - la figure 4 représente une vue du détail B de la figure 3;
- la figure 5 est une vue en élévation illustrant un mode de réalisation de l'invention en mode support à seau en position inclinée;

- la figure 6 représente une vue du détail C de la figure 5;
- la figure 7 représente une vue similaire à celle de la figure 3, mais en position horizontale;
- la figure 8 représente une vue du détail D de la figure 7;
- 5 - la figure 9 représente une vue plane du système d'inclinaison;

L'invention va à présent être décrite en référence aux figures 1 à 9.

Sur la figure 1 est présenté l'ensemble plateau et support seau (11) en position inclinée. L'ensemble plateau et support seau (11) étant constitué d'un plateau (50) et d'un support seau (13) que l'on peut voir sur la figure 5.

10 Le plateau (50) est constitué de deux parties (53) dont la forme est identique reliées entres-elles par un système de type charnière (51) qui permet de plier le plateau en superposant les deux parties l'une sur l'autre afin de pouvoir le rabattre derrière le support seau (13). Le plateau comporte des rebords (52), disposés sur les bords longitudinaux opposés à ceux de
15 l'articulation des deux parties, positionnés de façon à ceux qu'ils ne se superposent pas lorsque le plateau (12) est plié. Ainsi lorsque l'on incline l'ensemble (11) les éléments disposés sur le plateau ne glissent pas.

Le plateau (50) est relié au support seau (13) par au moins une charnière (20) disposée à l'arrière du système et permettant de rabattre le
20 plateau derrière le support seau. Dans une réalisation préférée de l'invention le plateau (50) est relié au support seau (13) par au moins trois charnières (20).

Le support seau (13) illustré sur les figures 5 et 7 a la même taille que le plateau (50) auquel il est accroché par les charnières (20). Il comporte des
25 cadres adjacents formant des ouvertures (15) dans lesquelles peuvent être insérés des seaux. Le support seau est constitué de montants (16) parallèles dont la largeur est légèrement inférieure à celle du présentoir. Ces montants sont liés ensemble par d'autres montants perpendiculaires (17) formant ainsi les cadres adjacents.

30 Comme illustré sur les figures 6 et 8 le support seau (13) comporte sur les faces adjacentes aux faces latérales du présentoir (70) des éléments (31) de type tourillon. Ces éléments (31) sont disposés aux extrémités des

montants (16) parallèlement aux faces latérales du présentoir. La figure 6 permet de voir un détail de la figure 5 et illustre les éléments (31) qui sont constitués d'une tige comportant à ses extrémités des rebords de type collet (32). La distance entre les deux rebords de type collet (32) est adaptée à l'épaisseur de la paroi du présentoir. Les éléments (31) permettent ainsi au support seau de reposer sur la paroi du présentoir à travers les ouvertures (40) du système de guidage.

Lesdits éléments (31) permettent aussi à l'ensemble (11) de coulisser le long des ouvertures (40) du système de guidage. Le diamètre des rebords de type collets (32) est suffisamment grand de façon à ce qu'ils ne puissent pas sortir de l'ouverture (40), et que l'ensemble (11) ne se déboîte pas.

Les ouvertures (40) du système de guidages présentées sur la figure 9 sont au nombre de deux pour chaque face, soit quatre pour chaque ensemble plateau et support seau. Elles sont disposées sur la face latérale du présentoir (70). On retrouve les mêmes ouvertures sur les deux faces latérales du présentoir disposées symétriquement. La première découpe (41) est disposée horizontalement. Sa hauteur est inférieure au diamètre des rebords type collet (32). Sa longueur est suffisante pour permettre à l'ensemble (11) de coulisser lors de l'inclinaison. La deuxième découpe (42) comporte une partie allongée verticalement (45) dont la longueur est adaptée à l'angle d'inclinaison souhaité, ladite partie allongée étant terminée à son extrémité orientée vers le haut du présentoir par une partie (43), dirigé dans la direction de la première découpe, dont la forme permet de bloquer l'ensemble plateau et support seau en position inclinée, la longueur de la première découpe (45) étant suffisante pour permettre la translation verticale du tourillon lors de l'inclinaison. Elle est disposée à la même hauteur que la première ouverture (41) et verticalement.

La forme de la partie (43) permettant de bloquer l'ensemble en position inclinée peut-être, soit un arc de cercle dont l'arrondie est dirigé vers le haut du présentoir, soit une diagonale, soit constituée de deux parties la première étant perpendiculaire à la partie allongée de la deuxième découpe

(45) et la deuxième partie étant à nouveau perpendiculaire à la dite première partie et orientée vers le bas du présentoir.

Les figures 4 et 8 illustrent le fait que la distance entre le début de la première ouverture (41) et la deuxième ouverture (42) est adaptée à la distance entre les deux tourillons (40). Ainsi lorsque l'on veut passer de la position horizontale présentée sur les figures 3 et 7 à la position inclinée présentée sur les figures 1 et 5, il faut remonter l'arrière de l'ensemble grâce au tourillon (30) le long de la deuxième ouverture (42) de façon à le bloquer et à ce qu'il ne redescende pas, comme montré sur les figures 2 et 6. Cette manœuvre est possible grâce à la longueur de l'autre ouverture (41) qui permet de maintenir la distance nécessaire entre les deux ouvertures et adaptée à celle entre les deux tourillons.

Dans le cas où le présentoir présente un fond la deuxième découpe est disposée à une distance (44) suffisante par rapport au fond du présentoir de façon à ce que l'on puisse rabattre le plateau (50) lorsqu'il est plié derrière le support seau (13) comme montré sur les figures 5 et 7.

Dans une variante de l'invention, lorsque les étagères sont à une distance inférieure à la longueur du plateau (12), ce dernier comporte au niveau de ses rebords (52) des moyens de clipsage empêchant ledit plateau de se déplier lorsqu'il est rabattu derrière le support seau (13).

Il doit être évident pour l'homme du métier que la présente invention permet des modes de réalisation sous de nombreuses autres formes spécifiques sans l'éloigner du domaine d'application de l'invention comme revendiquée. Par conséquent, les présents modes de réalisation doivent être considérés à titre d'illustration, mais peuvent être modifiés dans le domaine défini par la portée des revendications jointes, et l'invention ne doit pas être limitée aux détails donnés ci-dessus.

REVENDEICATIONS

1. Système de présentation du type plateau ou support seau (10) caractérisé en ce qu'il est constitué d'un ensemble (11) comportant une pluralité de cadres adjacents formant un support seau (13) sur un coté duquel
5 est articulé un plateau pliable par un dispositif type charnière (12).

2. Système de présentation (10) selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'ensemble plateau et support seau comporte des moyens d'inclinaison (30) disposés sur les faces adjacentes aux faces latérales du présentoir et associés à un système de guidage type rainure (40) formé sur les parois
10 latérales du présentoir (50), permettant d'incliner l'ensemble plateau et support seau (11).

3. Système de présentation (10) selon la revendication 2 caractérisé en ce que les moyens d'inclinaison (30) sont de type tourillon porteur fixe et sont constitués d'une tige (31) limitée de part et d'autre par deux rebords de type
15 collet (32) espacés assurant le positionnement longitudinal et dont la taille est adaptée à celle du système de guidage (40), lesdits éléments étant disposés sur les extrémités des montants (16) du support seau parallèlement aux faces latérales du présentoir.

4. Système de présentation (10) selon la revendication 2 caractérisé en
20 ce que le système de guidage (40) est constitué de deux découpes (40) situées à la même hauteur sur les faces latérales du présentoir (70), la distance entre le début de la première découpe et la deuxième découpe étant égale à celle séparant les deux tourillons (30) disposés sur les faces du système plateau et support seau (11).

25 5. Système de présentation (10) selon la revendication 4 caractérisé en ce que la première découpe (41) a une forme allongée horizontalement et la deuxième découpe (42) comporte une partie allongée verticalement (45) dont la longueur est adaptée à l'angle d'inclinaison souhaité, ladite partie allongée (45) étant terminée à son extrémité orientée vers le haut du présentoir par une

partie (43), dirigé dans la direction de la première découpe, dont la forme permet de bloquer l'ensemble plateau et support seau en position inclinée, la longueur de la première découpe (41) étant suffisante pour permettre la translation verticale du tourillon (30) lors de l'inclinaison.

5 6. Système de présentation (10) selon la revendication 5 caractérisé en ce que la forme de la partie (43) permettant de bloquer l'ensemble en position inclinée peut-être, soit un arc de cercle dont l'arrondie est dirigé vers le haut du présentoir, soit une diagonale, soit constitué de deux parties la première étant perpendiculaire à la partie allongée (45) de la deuxième découpe et la
10 deuxième partie étant à nouveau perpendiculaire à la dite première partie et orienté vers le bas du présentoir.

 7. Système de présentation (10) selon la revendication 1 caractérisé en ce que le plateau (50) et le support seau (13) sont liés par au moins une charnière (20) permettant de rabattre le plateau (50) derrière le support seau
15 (13) de façon à avoir accès libre aux cadres supportant les seaux.

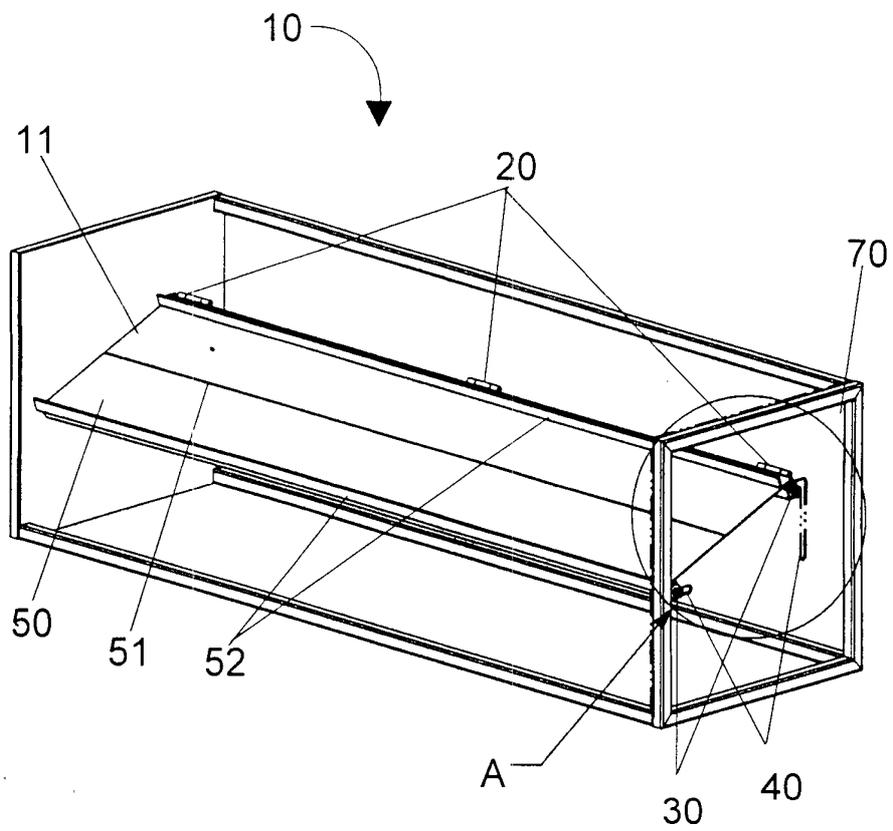
 8. Système de présentation (10) selon la revendication 1 caractérisé en ce que le plateau pliable est constitué de deux parties (53) de forme identique assemblées par un système de type charnière (51).

 9. Système de présentation (10) selon la revendication 1 et 8 caractérisé
20 en ce que le plateau (50) de l'ensemble plateau et support seau (11) comporte chacun sur les bords longitudinaux opposés à ceux de l'articulation des deux parties (53) un rebord (52) perpendiculaire sur toute la longueur du plateau, les deux rebords étant positionnés de façon à ne pas se superposer lorsque le plateau est plié.

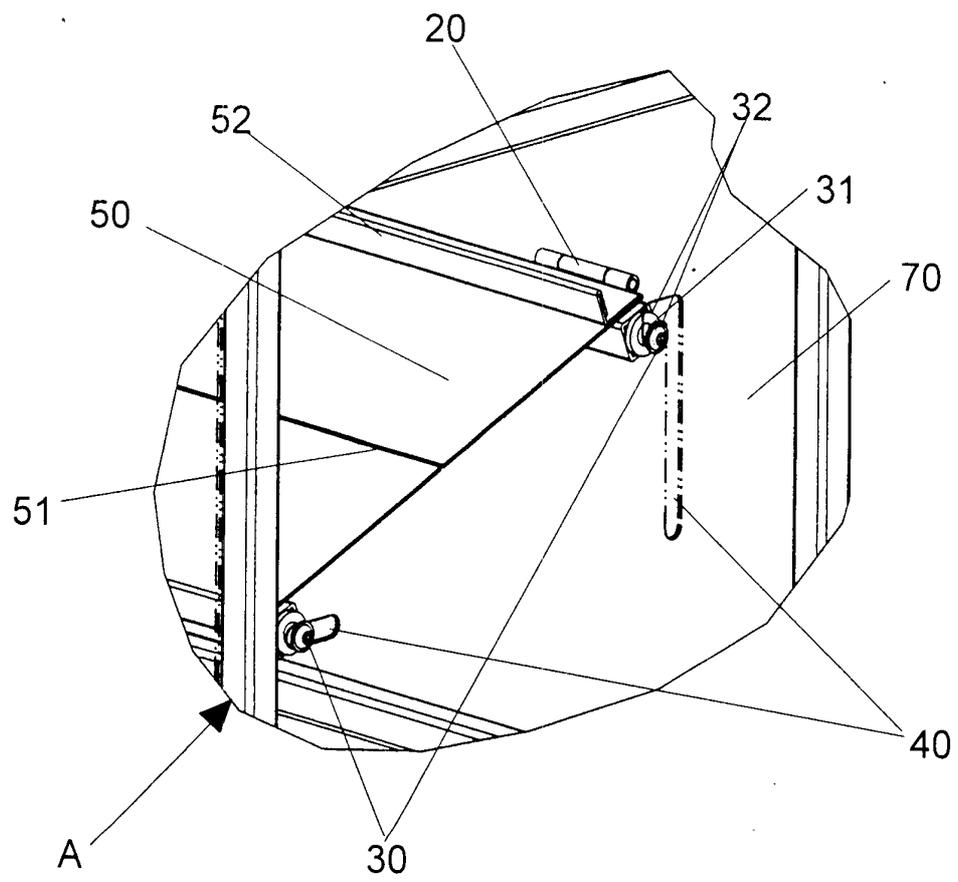
 10. Système de présentation (10) selon la revendication 3 caractérisé en ce que la deuxième découpe (42) est situé à une distance (44), par rapport au fond du présentoir lorsque le présentoir comporte un fond, supérieure à la
25 largeur d'une partie (53) formant un demi-plateau.

11. Système de présentation (10) selon la revendication 1 caractérisé en ce que le plateau pliable (12) comporte au niveau de ses rebords (52) des moyens de clipsage empêchant ledit plateau de se déplier lorsqu'il est rabattu.

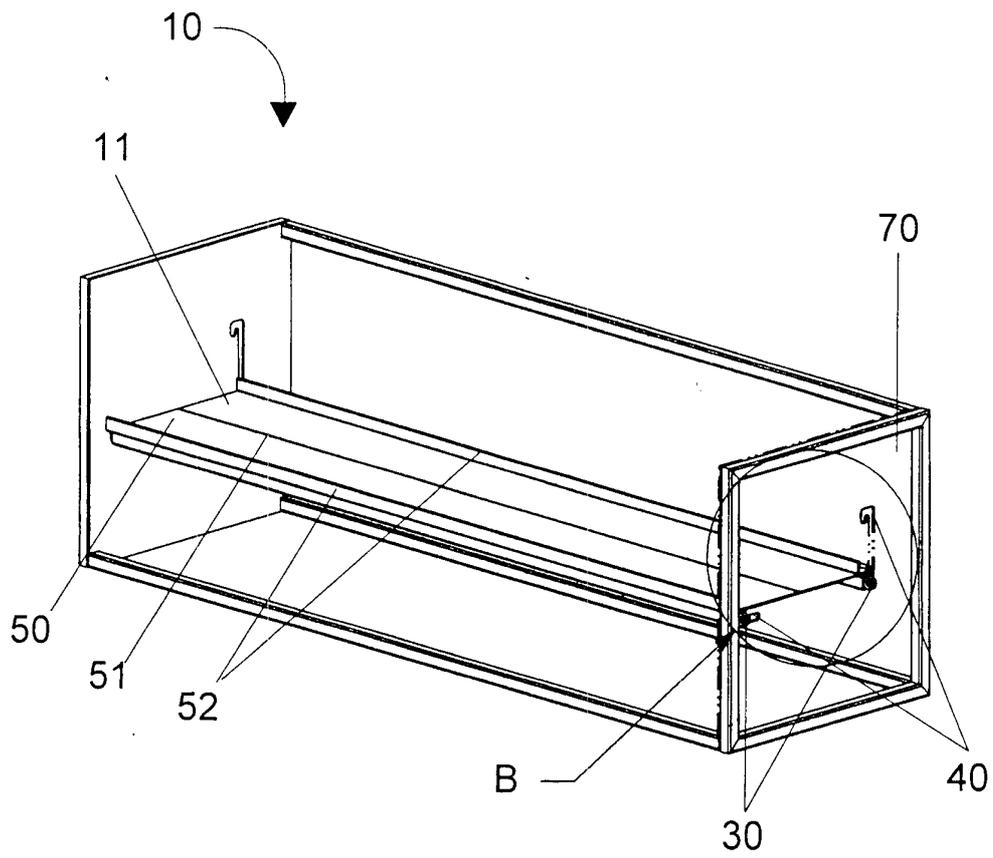
1/9

**Fig. 1**

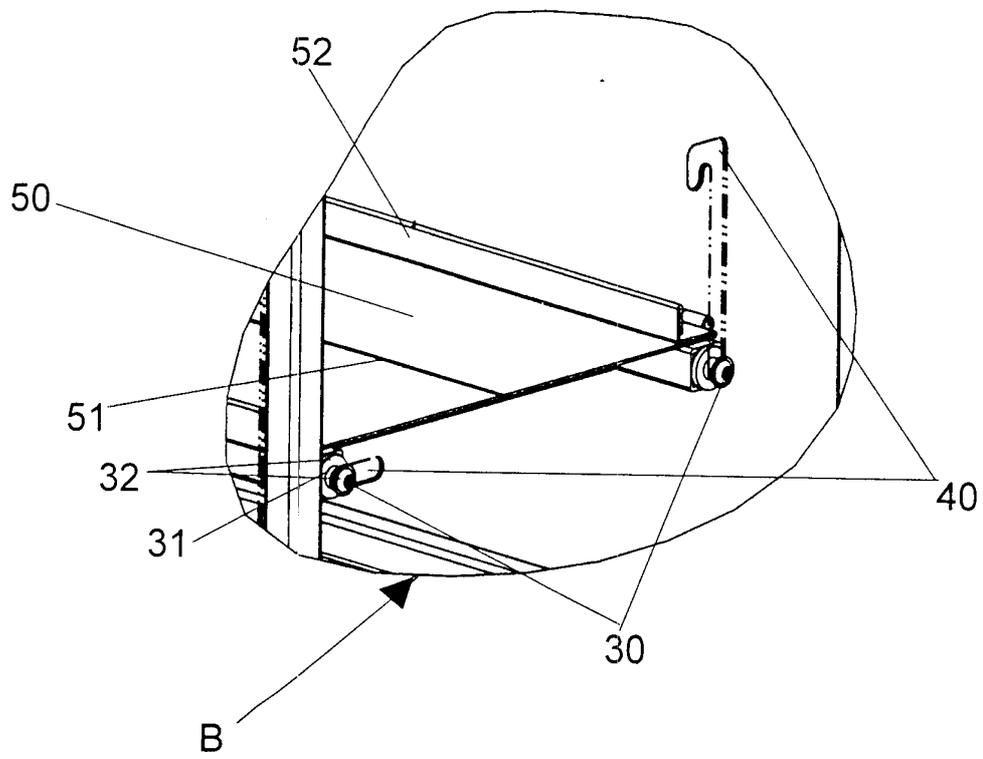
2/9

**Fig. 2**

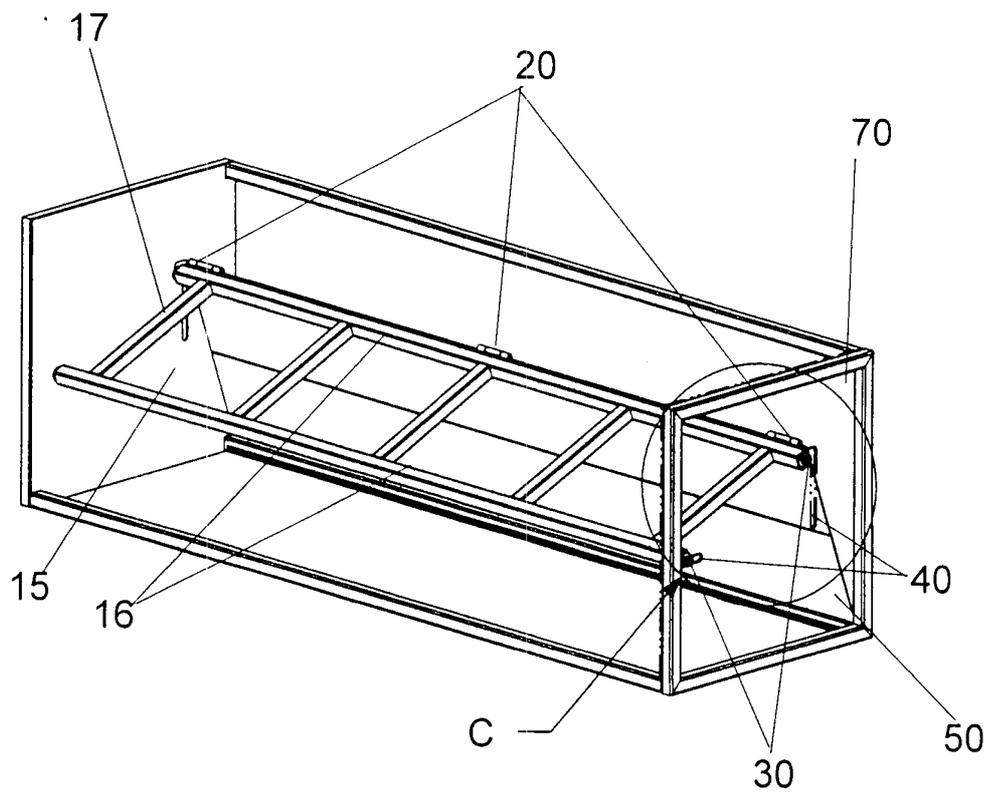
3/9

**Fig. 3**

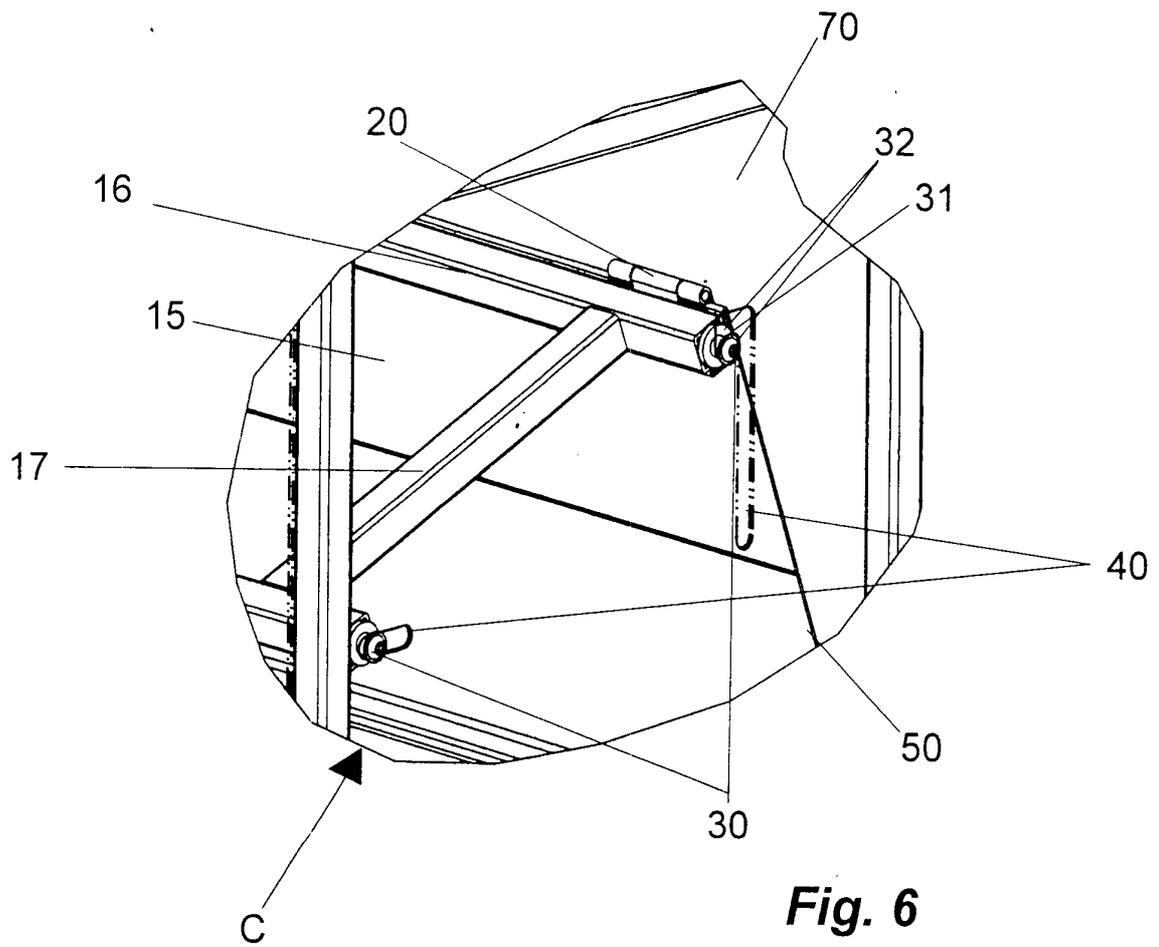
4/9

**Fig. 4**

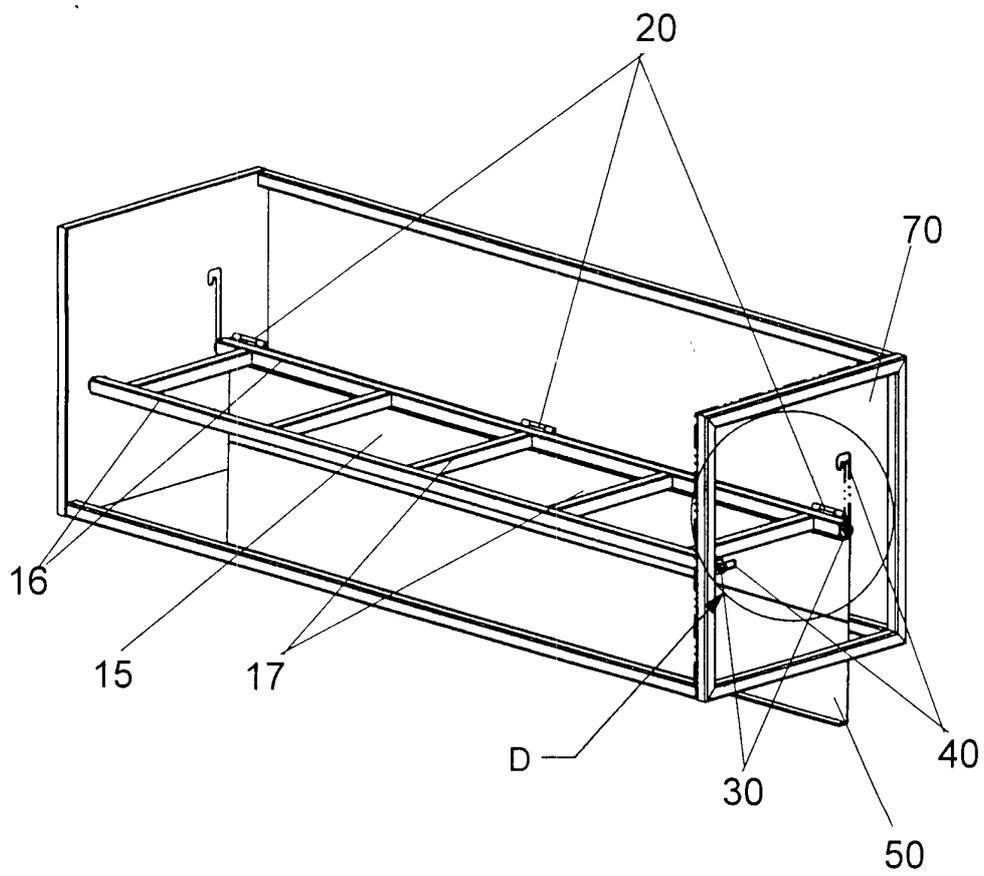
5/9

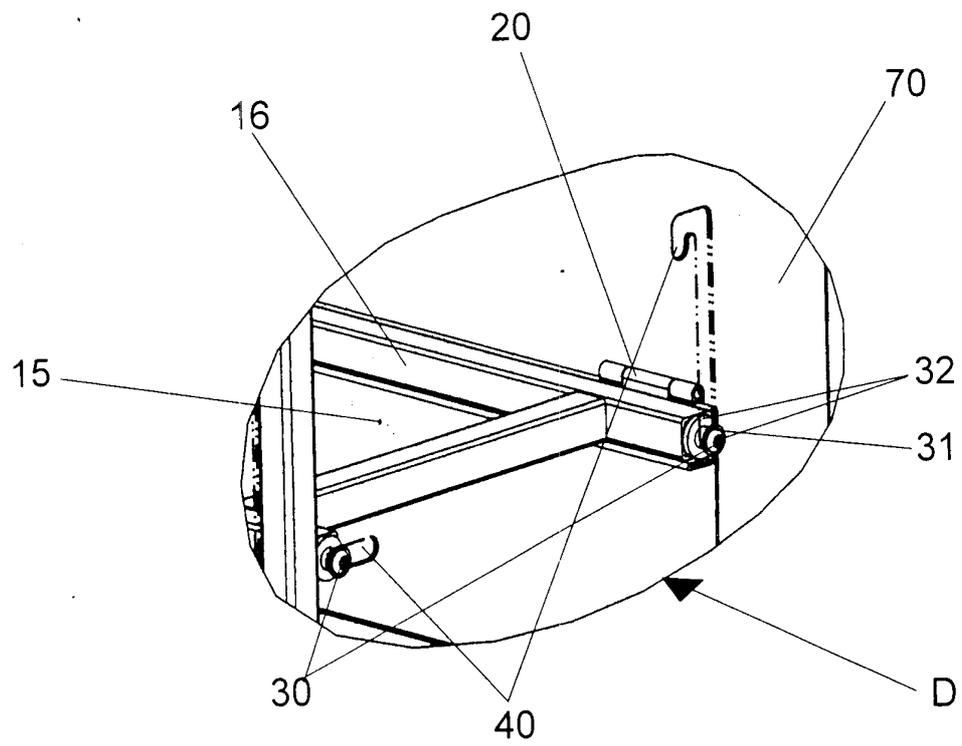
**Fig 5**

6/9

**Fig. 6**

7/9

**Fig. 7**

**Fig. 8**

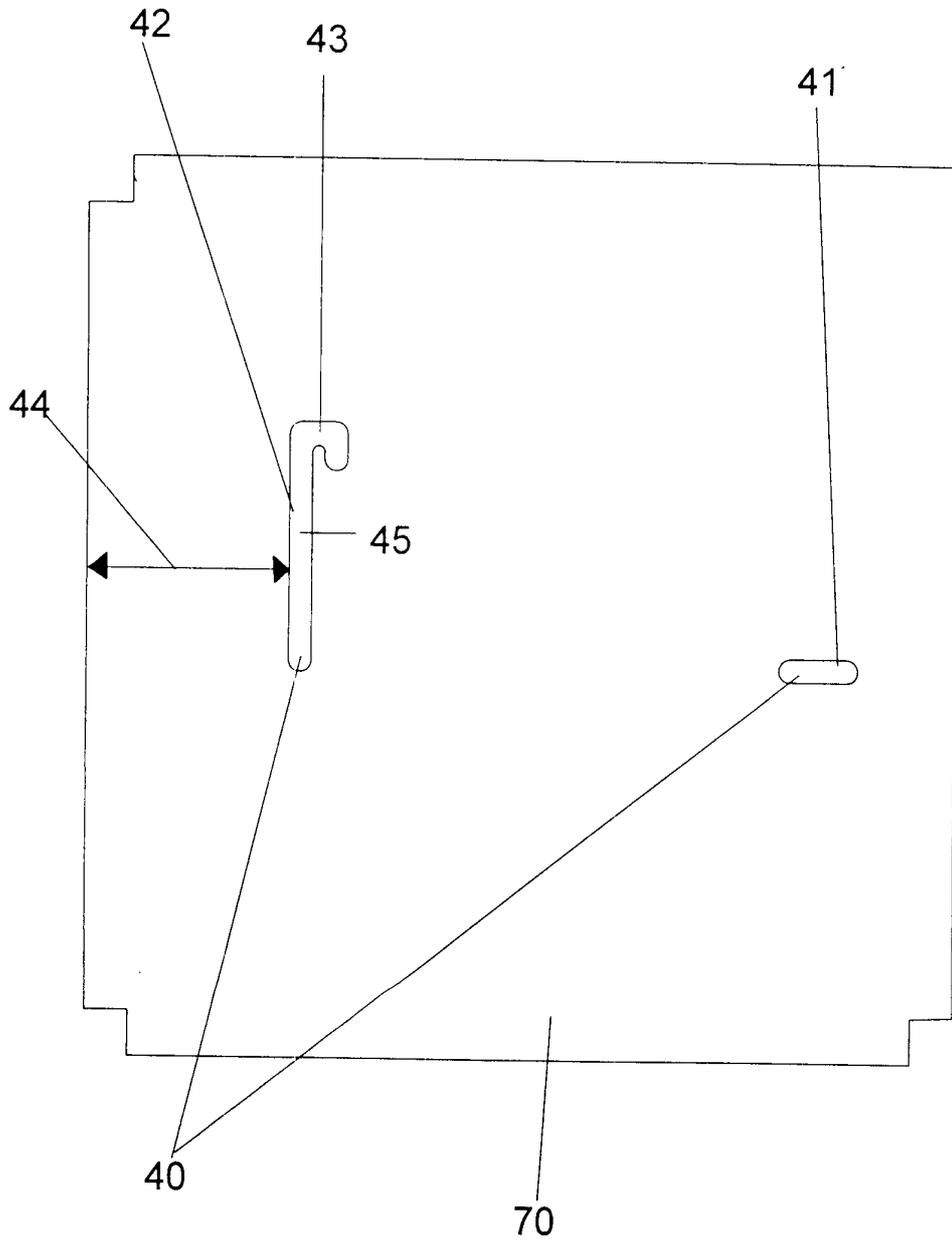


Fig. 9



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 663255
FR 0501571

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	DE 201 03 463 U1 (WANZL METALLWARENFABRIK GMBH) 10 mai 2001 (2001-05-10) * le document en entier * -----	1	A47F3/06 A47F1/14
Y	EP 0 473 037 A (ORLANDELLI, UGO) 4 mars 1992 (1992-03-04) * abrégé; figure 1 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A47F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		3 août 2005	Pineau, A
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0501571 FA 663255**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 03-08-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 20103463	U1	10-05-2001	AUCUN

EP 0473037	A	04-03-1992	IT 1245329 B 19-09-1994
			AT 121915 T 15-05-1995
			CA 2049617 A1 01-03-1992
			DE 69109402 D1 08-06-1995
			DE 69109402 T2 19-10-1995
			EP 0473037 A1 04-03-1992
			HU 58638 A2 30-03-1992
